Les droits retrouvés des paysans boliviens

En Bolivie, la redistribution des terres est un problème central. Les Indiens se battent pour plus de justice foncière et pour que leurs droits sur cette terre soient enfin reconnus. Rencontre avec Crisostomo Chipana, responsable d'un centre de formation pour les paysans.

GRAIN DE SEL : Pouvez-vous nous présenter rapidement l'histoire de la Bolivie? *(voir carte)*

CRISOSTOMO CHIPANA : Elle a été très mouvementée. Après trois siècles de colonisation espagnole, la Bolivie a conquis son indépendance en 1821, grâce à la lutte conduite par Simon Bolivar. Pendant plus de 150 ans, nous avons au pouvoir une succession de généraux cupides. Depuis 1871, il y a eu 181 coups d'État!

En 1953, une révolution a amené au pouvoir Victor Paz Estenssoro qui a nationalisé les mines et engagé une réforme agraire. Son parti, le Front populaire nationaliste, a été soutenu par les masses paysannes indiennes qui jusque-là n'avaient pas droit à la parole.

Les Indiens ont longtemps été exclus de la vie publique. Dans quelles conditions s'est opéré leur "réveil"?

Il faut remonter aux années trente. Il y a eu la guerre entre la Bolivie et le Paraguay pour le contrôle d'une région disputée par les deux pays. Les Indiens ont été envoyés à la guerre. Ils ont pu alors constaté que ce sont les Indiens, les paysans qui combattaient les uns contre les autres. Des relations d'amitié se sont créées : les Boliviens et les Paraguayens ont constaté ensemble que leurs dirigeants les trompaient.

En 1936, le traité de paix a accordé le Chaco, région riche en pétrole, au Paraguay. De retour chez eux, les paysans se sont sentis plus forts. Ils avaient retrouvé la confiance. Les Indiens ont appris à lire, à écrire dans la clandestinité. A cette époque, ils n'avaient pas le droit à l'éducation...

Après la Révolution de 1953, les Indiens ont récupéré une partie des terres. Comment cela s'est passé sur le terrain?

Avant la colonisation, la terre appartenait à la communauté. Après, des *latifundias* (1) se sont constituées. Le mouvement paysan a commencé à s'organiser dans les années 1940-1950. Des grandes grèves ont éclaté contre les patrons les *latifundias*. Les Indiens se mobilisaient alors pour avoir la terre.

En 1953, la Révolution leur a accordé des titres de propriété individuels. Cette redistribution des terres a abouti à un profond morcellement. Il faut dire que cette réforme a été élaborée par les Métis et non par les Indiens. L'objectif était de diviser les Indiens et donc de détruire l'unité interne. Devenus propriétaires, les Indiens se sont un peu reposés. Ils sont devenus plus individualistes.

En 1978, vous avez fondé un centre d'éducation agricole. Avec quels objectifs?

Fils de paysan, j'ai toujours voulu rester fidèle à mes origines. J'ai étudié dans une université privée tenue par les Franciscains à La Paz. Dans ma tête, j'avais pour modèle un curé qui a travaillé aux côté des Indiens.

En sortant de l'université, un ami et moi étions en contact avec la commission épiscopale d'éducation. Ils nous ont proposé de préparer un atelier d'enseignement adapté à des paysans illettrés. Nous sommes partis trois mois sur le terrain dans la province de Pacajes, à 120 km au nord de La Paz. C'est là, près du lac Titicaca que nous avons créé, en

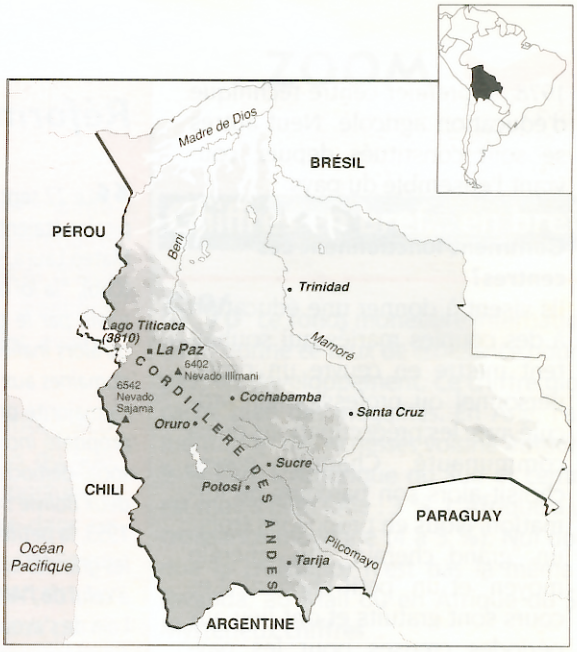

Bolivie

7,4 millions d'habitants. 54 % Indiens, 32 % Métis et 14 % Blancs. La capitale La Paz - 3800 mètres d'altitude - compte 1,3 million d'habitants.

1,1 million de km², soit 6,7 habitants au km². Seulement 3 % des terres cultivées.

50 % de la population active travaille dans l'agriculture (20 % du Produit national brut).

500 000 tonnes de maïs, 800000 tonnes de pommes de terre, 6 millions de têtes de bovins, café, canne à sucre.

90 000 tonnes de feuilles de coca par an : la Bolivie serait le second producteur mondial, derrière le Pérou. Si on intègre ces ressources, l'agriculture représente 35 % du PNB.

Source : Atlaseco du Monde 1997, éditions EOC.

Crisostomo Chipana en stage dans le milieu rural en Lorraine (Est de la France)

1978, le premier centre technique d'éducation agricole. Neuf autres se sont constitués depuis, couvrant l'ensemble du pays.

Comment fonctionnent ces centres?
Ils visent à donner une éducation à des couples mariés qui souhaitent mettre en œuvre un projet personnel ou professionnel, articulé avec les préoccupations de sa communauté. Chaque "élève" choisit alors son parcours de formation. Nous en proposons trois : un "grand chemin", un "chemin moyen" et un "petit chemin". Les cours sont gratuits et ont lieu aux périodes creuses pour les paysans : de novembre à février; de juin à août.

Récemment, les problèmes fonciers en Bolivie ont resurgi. Pourquoi? (voir article ci-contre)
Faisons le bilan de la réforme agraire : 32 millions d'hectares appartiennent à 40000 latifundias (moyenne de 700 ha); 550000 familles se partagent 4 millions d'hectares (moyenne de 7 ha). Certaines exploitations avoisinent même 50000 ha!
Pendant la présidence de Hugo Torrez Banzer (1970-1978), plus de 50 % des terres agricoles ont été affectées. Cela a surtout bénéficié aux grandes entreprises - qui étaient liées au parti au pouvoir - particulièrement dans le département de Santa Cruz, à l'Est.
Ces magouilles ont conduit le gouvernement à fermer le service national de la réforme agraire. Un nouvelle loi a été votée en octobre dernier. Victor Hugo Cardenas, le premier vice-président bolivien d'origine indienne, m'a demandé de faire des propositions pour amender cette loi très contestée par les paysans (2).

Recueilli par N.B.

Crisostomo Chipana suit jusqu'en juin 1997 une formation en France au Ciedel, 30 rue Sainte Hélène, 69002 Lyon. Tel 04 72 77 87 50).

1. Grandes exploitations agricoles détenues par les Métis, souvent peu exploitées (élevage extensif)
2. Rédigée par C. Chipana, une note présentant et analysant la loi sur la restructuration du Conseil national de réforme agraire, est disponible auprès du secrétariat de l'Inter-Réseaux.

Réforme agraire très controversée en Bolivie

"Le 27 septembre, au terme d'un mois de marche, 25 000 paysans et "colonisateurs" des zones tropicales étaient arrivés à La Paz afin de protester contre certaines dispositions de la réforme. [...] Pour Mateo Laura, secrétaire général de la Confédération paysanne affiliée à la Centrale ouvrière bolivienne (Cob), *"la loi dite de l'Institut national de la réforme agraire (Inra) s'inscrit dans la politique néolibérale suivie par le gouvernement. Elle crée un marché libre des terres, alors que nos champs étaient jusqu'alors inaliénables. Désormais, les capitalistes nationaux et étrangers pourront constituer de grands domaines aux dépens des petits exploitants. [...]"*.
La majorité présidentielle proteste de ses bonnes intentions. *"Chaque exploitant recevra des titres de propriété incontestables, affirme un député.* [...] ". Selon Hugo Carvajal, député du MIR (opposition social-démocrate) et sociologue, *"la crise provoquée par la loi Inra est révélatrice du contraste entre deux Bolivie : d'un côté, le haut plateau andin, où prédominent depuis la première réforme agraire de 1953, la petite propriété et la pauvreté; de l'autre, l'Oriente non concerné par la réforme de 1953, avec les grandes exploitations de la province de Santa Cruz, et où le PIB par habitant est 3 à 4 fois supérieur à celui de l'Altiplano"*. [...]
Loin de s'avouer vaincues, les organisations paysannes appellent leurs adhérents à barrer leurs routes et à ne plus vendre leurs produits. De plus, demeure l'infinie méfiance des Indigènes à l'égard des Blancs et de leur manie de légiférer. *"Il faut vite prendre des mesures pour calmer les esprits,* met en garde un député de la majorité, *si l'on ne veut pas avoir un Chiapas dans les Andes"*

Gilles Baudin • *Extraits du quotidien Libération (France), 14 octobre 1996*

Quelques références

Ouvrages généraux

J. Comby et V. Renard. *Les politiques foncières.* Que Sais-je? n° 3143, I996.

E. Le Bris, E. Le Roy et P. Mathieu (dir.). *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières.* Karthala, 1991, 22-24 bd Arago, 75013 Paris, France.

E. Le Roy, A. Karsenty et A. Bertrand (dir.). *La sécurisation foncière en Afrique noire pour une gestion viable des ressources renouvelables.* Karthala, 1996.

J. Chonchol. *Systèmes agraires en Amérique latine.* Éditions de l'Institut des Hautes études de l'Amérique latine, Paris, 1995.

P. Mathieu et P.-J. Laurent (dir.). *Actions locales, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au Sahel.* Cahiers du Cidep n° 27, Cidep-L'Harmattan, France.

C. Blanc-Pamard et L. Cambrézy (dir.). *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières.* Orstom éditions, 32 av. Henri Varagnat, 93143 Bondy cedex, France, 1995.

Courrier de la Planète. *Agriculture et environnement : menaces sur les terroirs.* Mai-juin 1996, n° 34, 40 F, 3191 route de Mende, 34033 Montpellier cedex 1. Fax 04 67 54 25 27.

Études de cas

H. Cochet. *Burundi : la paysannerie dans la tourmente.* FPH – voir note de lecture p. 8.

V. Stamm et J.-P. Sawadogo. *Structures foncières et gestion des terroirs au Burkina Faso.* Université de Ouagadougou, BP 7164, Ouagadougou 03, BF, et Projet Cedres-Laval, Université de Laval, Québec,

A. Neef et F. Heidhues. *Régime foncier et gestion des ressources naturelles au sud du Bénin.* Université Hohenheim, juin 1996, Institut d'économie agricole, Fruhwirthstr. 12, D-70593 Stuttgart, Deutschland. Tel (0711) 459 3657. Fax (0711) 459 3864.

Contacts

• L'International institute for environment and development anime le Réseau des zones arides et publie différents dossiers en français et en anglais.

B. Thébaud. *Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique, réflexions à partir de l'exemple du Sahel.* Dossier n° 57, 44 p.

A. Faure. *Politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso.* Dossier n° 59, 16 p.

B. Thebaud et alii. *Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle.* Dossier n° 55, 33 p.

IIED, 3 Endsleigh street, London, WC1H 0DD, Royaume Uni.
Tel 44 171 388.2117. Fax 44.171.388.28.26

• L'association Juristes sans frontières a recueilli, en Afrique, Amérique latine et Asie, des informations sur la "réappropriation" par les populations de leurs droits. Quelques expériences concernent les questions foncières.
Trois synthèses "*Pratiques de droit, productions de droit : initiatives populaires*" sont disponibles.
Juristes sans frontières publie également un bulletin trimestriel. 4 n° : 120 F.
43 ter rue de la Glacière, 75013 Paris.
Tel 01 43 37 87 08. Fax 01 43 37 87 18.